

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRIKA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.au.int

ETI66922 – 29/2/15

**SEPTIEME COMITE TECHNIQUE SPECIALISE DE
L'UNION AFRICAINE SUR LES FINANCES, LES
AFFAIRES MONETAIRES, LA PLANIFICATION
ECONOMIQUE ET L'INTEGRATION**

3-7 juillet 2024

Tunis, Tunisie

STC/MAEPI(VII)/EXP/CN

NOTE D'ORIENTATION SUR LE THEME DU SEPTIEME CTS

« Renforcer la coordination des politiques macroéconomiques et sectorielles en Afrique : défis, opportunités et priorités politiques pour une croissance inclusive et un développement durable »

I. Contexte

1. La réalisation de l'Afrique pacifique, unie, prospère et puissante que nous voulons, dans le cadre de l'Agenda 2063, nécessite des politiques coordonnées à tous les niveaux pour accélérer les processus de transformation menant à une croissance inclusive et à un développement durable. Les prémisses de cette ambition sont résumées dans diverses stratégies continentales, notamment le Plan d'action de Lagos, le Traité d'Abuja de 1991 et l'Agenda 2063, en vue de la création d'une communauté économique africaine par le biais d'une approche progressive comprenant, entre autres, le renforcement de la coopération sectorielle et l'établissement de zones de libre-échange régionales, d'une union douanière continentale, d'un marché commun et d'une union monétaire et économique.

2. Malgré ces plans de développement continentaux, régionaux et nationaux depuis la création de l'Organisation de l'unité africaine en 1963, les économies africaines ont connu des fluctuations de leurs taux de croissance du PIB, avec des périodes qui ont fait naître l'espoir d'une Afrique en pleine ascension. Les périodes d'optimisme ont été à plusieurs reprises interrompues par des chocs extérieurs qui ont entraîné une tendance à la baisse des taux de croissance du PIB en l'espace de quelques années. Ainsi, pendant près de 20 ans entre 1961 et 2020, le continent a connu une baisse du PIB par habitant malgré la croissance du PIB, ce qui suggère des niveaux de croissance insuffisants, la croissance de la population étant supérieure à la croissance du PIB.

3. Individuellement, les pays africains ont connu des trajectoires de croissance différentes, alternant généralement des phases de croissance, de stagnation, de déclin ou même de chute catastrophique. Des pays comme le Botswana, le Burkina Faso, Cabo Verde, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie ont enregistré de longues années de croissance. D'autres, comme le Liberia, la Sierra Leone et le Mozambique, ont vu leur PIB par habitant chuter brutalement en raison de conflits, avant de rebondir. Dans certains pays, le PIB par habitant en 2020 était inférieur à celui de 1961. Quelques pays africains, dont le Botswana, la Guinée Équatoriale, l'Angola et l'Éthiopie, ont enregistré des taux de croissance du PIB supérieurs à 7 % sur deux décennies, mais ont également connu des périodes de ralentissement. Dans l'ensemble, les pays africains présentent des schémas de croissance et de décroissance, ce qui indique des défis fondamentaux dans la structure de la croissance.

4. L'Afrique est connue pour être confrontée à plusieurs défis qui tendent à limiter la durabilité et l'inclusivité de sa croissance. Il s'agit notamment de la dynamique de la dette en Afrique, de l'impact de la Covid-19, de la faiblesse des capacités institutionnelles et de gouvernance, de la dépendance à l'égard des ressources naturelles et des produits de base, du changement climatique et de l'insécurité, de la limitation des investissements, du commerce et de l'intégration régionale, ainsi que de la faiblesse de l'infrastructure. Bien que ces éléments puissent être considérés comme des défis, il s'agit en fait d'opportunités qui pourraient être exploitées pour parvenir à une croissance inclusive et à un développement durable. Par exemple, l'Accord de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) a le potentiel de créer un marché de 4,3 billions de dollars, avec 1,3 milliard d'habitants, avec des attentes de 15 billions de dollars pour une population de 2,7 milliards d'habitants en 2060.

5. Dans ce contexte, l'un des défis majeurs qui entravent la capacité de l'Afrique à soutenir son développement socio-économique est le manque d'alignement des politiques publiques aux niveaux national, régional et continental avec l'objectif escompté d'atteindre et de maintenir une performance économique élevée. Au cours de leurs délibérations, les ministres seront invités à examiner d'un œil critique la question du renforcement de la coordination entre les politiques macroéconomiques et sectorielles en Afrique. Le septième CTS discutera et mettra en évidence les défis, les opportunités et les priorités politiques pour une croissance inclusive et un développement durable grâce à une meilleure coordination entre les politiques macroéconomiques et sectorielles en Afrique. L'objectif est de placer chaque pays africain sur la voie d'une croissance annuelle du PIB de 7 à 10 %, de sortir du cercle vicieux de la pauvreté et, à terme, de réaliser l'Agenda 2063.

6. C'est dans ce contexte que le septième Comité technique spécialisé sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration sera convoqué à Tunis, en Tunisie, du 3 au 7 juillet 2024, sous le thème général : « Renforcer la coordination des politiques macroéconomiques et sectorielles en Afrique : défis, opportunités et priorités politiques pour une croissance inclusive et un développement durable ».

II. Défis et coûts du manque de coordination entre les politiques macroéconomiques et sectorielles

Croissance erratique et sans emploi

7. Le manque de coordination entre les politiques macroéconomiques et sectorielles réduit la capacité de l'Afrique à atteindre une croissance inclusive de 7 à 10 % et un développement durable, comme le prévoit l'Agenda 2030. Au cours des quatre dernières décennies, l'Afrique a connu des épisodes de croissance que l'on peut classer en trois catégories : (i) accélérations de la croissance ; (ii) pics de croissance ; et (iii) décollages ratés. Au cours de la période 1960-2014, plus de 30 pays, dont le Botswana, le Burkina Faso, Cabo Verde, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie, ont enregistré des accélérations de croissance avec des taux de croissance du PIB soutenus de 7 % ou plus sur deux décennies. L'Afrique a également connu des pics de croissance dans 18 pays et 12 pays ont connu des décollages ratés, notamment l'Algérie, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, la Guinée Équatoriale, l'Éthiopie, le Gabon, le Malawi, le Nigeria, la Sierra Leone, la Zambie et le Zimbabwe. Les performances de l'Afrique en matière de croissance par habitant sont encore moins brillantes que celles d'autres régions du monde.

8. L'impact des chocs mondiaux induits par la pandémie de la Covid-19, les tensions géopolitiques et le changement climatique continuent d'affecter la trajectoire de croissance de l'Afrique. La croissance du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique devrait atteindre en moyenne 3,8 % et 4,2 % en 2024 et 2025, respectivement. Malgré cette reprise et cette tendance positive, la croissance reste inférieure à la moyenne de 5 % enregistrée avant la pandémie et au niveau ciblé de 7 à 10 % requis pour réaliser l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063.

9. En Afrique, le chômage augmente plus vite que la croissance. L'écart entre le taux de chômage et le taux de PIB est en moyenne de 3,04 % entre 2018 et 2024. Cet écart montre un surplus de chômage qui n'est pas couvert par la croissance du PIB en Afrique. Les données récentes montrent une augmentation du chômage effectif en Afrique avec un pic historique de 7,2 % en 2021, une année avec un pic élevé du PIB (4,8).

Instabilité fiscale et dette

10. Les pays africains ont des niveaux de recettes fiscales relativement faibles par rapport à d'autres régions du monde. Selon les Données statistiques sur les revenus en Afrique, le ratio moyen non pondéré impôt/PIB¹ des 33 pays africains était de 15,6 % en 2021 et n'a pas évolué depuis 2020. Par contre, les ratios moyens de l'Asie et du Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'OCDE étaient respectivement de 19,8 %, 21,7 % et 34,1 % en 2021, ce qui limite leur capacité à financer les services publics essentiels, tels que l'éducation, la santé et les infrastructures.

11. Pour accélérer la croissance et faire face à un environnement défavorable, la plupart des gouvernements ont augmenté leurs dépenses budgétaires dans un contexte de baisse des recettes. La détérioration des conditions financières, la réduction de la marge de manœuvre budgétaire et la baisse de la demande extérieure ont conduit à des niveaux d'endettement accrus et insoutenables. Selon la BAD 2023, le ratio moyen dette/PIB de l'Afrique restera élevé à 66 % en 2023 et se stabilisera à 65 % en raison des besoins de financement croissants liés à l'augmentation des factures d'importation de produits alimentaires et d'énergie, des coûts élevés du service de la dette dus aux hausses des taux d'intérêt, des dépréciations des taux de change et des risques de refinancement. En outre, les difficultés d'accès de nombreux pays aux marchés internationaux des capitaux, combinées à une mobilisation limitée des recettes, ont conduit à l'émission d'une dette en monnaie locale, qui a considérablement augmenté, passant de 35 % du PIB en moyenne en 2019 à 42 % en 2021. La restructuration de la dette intérieure devrait donc faire partie des négociations pour la résolution des crises de la dette publique dans les pays confrontés à des risques accrus.

Augmentation des flux financiers illicites (FFI)

12. Malgré l'engagement de haut niveau pris depuis l'adoption de la Déclaration spéciale de la Conférence sur les FFI [Doc. Assembly/AU/17(XXIV)] en janvier 2015, des estimations récentes suggèrent que les flux financiers illicites sont passés de l'estimation initiale de 50 milliards de dollars par an à un pic d'environ 89 milliards de dollars par an depuis 2020. Cela représente 3,7 % du PIB de l'Afrique. La perte des flux financiers illicites représente environ 95 % de la reconstitution historique de 93 milliards de dollars de l'Association internationale de développement (IDA), qui fait partie de la Banque mondiale pour fournir des prêts concessionnels aux pays en développement. Dans le même ordre d'idées, les incitations fiscales contribuent à une perte supplémentaire de 220 milliards de dollars. Pour résoudre ces problèmes, des efforts concertés sont nécessaires pour promouvoir la transparence fiscale, améliorer l'efficacité et garantir la responsabilité de l'administration fiscale.

Retards dans la mise en œuvre du programme d'intégration régionale

13. L'approche en six étapes du Traité d'Abuja en vue de la création d'une Communauté économique africaine devait à l'origine être achevée en l'an 2000. Malgré l'énorme appétit du continent pour l'intégration régionale en tant que source de croissance économique et de prospérité partagée, la lenteur des progrès enregistrés dans divers programmes critiques continentaux souligne la nécessité de coordonner les efforts pour faire avancer ce programme important. Au-delà de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), d'importants efforts de mise en œuvre sont nécessaires pour créer une union douanière continentale, un

¹ Le ratio impôts/PIB est mesuré comme les recettes fiscales (y compris les cotisations de sécurité sociale obligatoires versées aux administrations publiques) en proportion du produit intérieur brut (PIB).

marché commun et une union monétaire et économique en vue de la création de la Communauté économique africaine (CEA). Au centre de ces efforts se trouve la nécessité d'adhérer et de mettre en œuvre le Programme de coopération monétaire africaine (PCMA) sur les critères de convergence macroéconomique vers la Banque centrale africaine (BCA), la création de la Banque africaine d'investissement (BAI), le Fonds monétaire africain (FMA) et les Bourses panafricaines. Ces institutions sont d'une importance capitale, car elles forment l'architecture financière africaine essentielle au financement durable du continent.

Impact des chocs externes sur les politiques macroéconomiques en Afrique

14. Les perspectives de croissance à moyen terme du continent sont confrontées à plusieurs risques de dégradation, notamment des évolutions défavorables inattendues de l'économie mondiale, des chocs externes dus à des changements de conditions météorologiques, ainsi que l'instabilité politique, l'insécurité et des troubles civils potentiels dans certains pays. Malgré l'optimisme et la résilience croissants, l'Afrique continue d'être confrontée à de multiples crises extérieures. L'impact de la Covid-19, la guerre entre la Russie et l'Ukraine, l'évolution récente des relations entre Israël et la Palestine et le changement climatique ont tous mis en évidence la vulnérabilité persistante du continent aux chocs exogènes. Ces facteurs, parmi d'autres, ont limité la capacité de la région à maintenir la dynamique de croissance des années 2000.

15. Pour transformer une croissance économique rapide en un développement durable et inclusif, l'Afrique doit mettre en œuvre des stratégies de développement qui favorisent la diversification économique, créent des emplois, réduisent les inégalités et la pauvreté et améliorent l'accès aux services sociaux de base. Elle ne peut y parvenir que par la transformation structurelle de ses économies, ce qui nécessite une population en bonne santé, dotée de compétences de qualité et pertinentes pour faciliter la transformation productive par l'industrialisation.

III. Justification et possibilités de renforcer la coordination des politiques en Afrique

A- Raison d'être d'une meilleure coordination des politiques macroéconomiques et sectorielles en Afrique

16. Le développement économique dans son ensemble n'est pas l'affaire d'un seul département gouvernemental, mais nécessite une coordination et une coopération entre plusieurs départements gouvernementaux. Les politiques de développement économique risquent d'être inefficaces en l'absence de politiques et d'institutions coordonnées et complémentaires qui soutiennent cet objectif primordial. Parmi les exemples de ces politiques complémentaires en Afrique, on peut citer le soutien macroéconomique, le développement des capacités de production et de la compétitivité, le renforcement des infrastructures, le développement de la technologie et de l'innovation, le changement climatique, le financement de l'industrialisation, l'intégration régionale et les politiques visant à développer des pôles de croissance et à diffuser la stratégie de développement.

17. Des politiques macroéconomiques et sectorielles bien conçues sont nécessaires pour faciliter la croissance inclusive et le développement durable. La coordination nécessite une évaluation minutieuse de l'impact des mesures connexes telles que les politiques monétaires, fiscales et de taux de change, ainsi que des politiques qui influencent le développement des infrastructures et le climat d'investissement, qui peuvent soit soutenir, soit entraver la transformation et la croissance économiques. La planification du développement est une tentative gouvernementale délibérée de coordonner la prise de décision économique à long terme et

d'influencer le niveau de croissance des principales variables socio-économiques d'une nation afin d'atteindre un ensemble prédéterminé d'objectifs de développement.

18. Compte tenu du niveau actuel de la croissance économique et des prévisions d'une croissance de 7 à 10 % dans les décennies à venir, la faiblesse des institutions, le déficit infrastructurel, les progrès technologiques limités et les compétences limitées pour une économie de la connaissance appellent les pays africains à formuler des politiques coordonnées pour aider les entreprises et les industries à accroître leur compétitivité nationale et mondiale et à créer et améliorer les capacités de production, afin d'encourager l'investissement, d'augmenter la production et d'aboutir à un plus grand nombre d'emplois durables et qualifiés. Le renforcement de la compétitivité de l'Afrique nécessitera un ensemble de politiques et de stratégies macroéconomiques qui améliorent la productivité, s'attaquent aux contraintes contraignantes en matière de compétences et d'infrastructures, encouragent l'allocation des ressources et sont soutenues par un environnement commercial favorable au niveau de la ZLECAf et à l'échelle internationale.

19. Bien que la responsabilité du développement économique incombe principalement aux gouvernements nationaux, l'intégration régionale a un énorme potentiel pour améliorer les résultats d'un pays. Le niveau régional peut être utilisé de manière beaucoup plus systématique pour élaborer et promouvoir des politiques macroéconomiques coordonnées favorables au développement. Le développement d'un marché continental solide dans le cadre de la ZLECAf est essentiel pour libérer le potentiel manufacturier de l'Afrique et soutenir la croissance d'entreprises compétitives à l'échelle mondiale. Un élément clé d'une stratégie régionale consiste à se concentrer sur les chaînes de valeur régionales en vue de créer des pôles de croissance. L'objectif de la stratégie des pôles de croissance n'est pas de remédier aux défaillances du marché, mais de capitaliser sur les ressources déjà existantes (telles que les infrastructures, la technologie, les économies externes, la main-d'œuvre qualifiée, les marchés, l'investissement sain et le climat des affaires) dans une économie.

- **Politiques macroéconomiques et sectorielles favorables à l'emploi**

20. Le problème de l'emploi en Afrique ne peut être résolu de manière globale qu'en réexaminant notre conception de la politique macroéconomique et en combinant les politiques macroéconomiques, sectorielles et du marché du travail au sein d'un cadre intégré de politique de l'emploi. Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont toujours accordé une grande priorité à la création d'emplois sur le continent. Cet engagement a été exprimé lors du sommet de l'UA à Ouagadougou sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique en 2004 et réaffirmé lors du sommet de Ouagadougou +10 en 2015, où des stratégies clés ont été proposées, la principale étant la nécessité d'assurer la cohérence des politiques par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement macroéconomiques et sectorielles favorables à l'emploi, ainsi que de politiques de l'emploi et du marché du travail, afin de promouvoir une croissance inclusive à grande échelle et l'éradication de la pauvreté en améliorant les résultats en matière d'emploi et de croissance de la productivité. Par conséquent, en tant que politiques globales, elles tiennent compte du lien entre les politiques de l'emploi et les politiques macroéconomiques et sectorielles.

B- Possibilités de coordination des politiques macroéconomiques et sectorielles en Afrique

21. Malgré la résistance continue de l'Afrique aux chocs, son incapacité à maintenir une période à long terme de 7 à 10 % d'économie élevée pour réaliser la vision et les aspirations de

l'Agenda 2063 souligne qu'un certain nombre de défis demeurent et doivent être relevés grâce à des politiques macroéconomiques et sectorielles mieux coordonnées. La marge de manœuvre budgétaire de l'Afrique reste très limitée, car les pays n'ont pas encore atteint le niveau de ratio impôt/PIB attendu pour financer durablement le développement du continent. En outre, les niveaux actuels de la dette intérieure et extérieure continuent de saper les efforts d'investissement dans les secteurs critiques de transformation de l'agriculture, de l'industrie et des services. La mise en œuvre limitée des indicateurs de l'Agenda 2063 et des ODD ainsi que l'impact limité de la croissance sur les moyens de subsistance et l'accès aux services sociaux ont également contribué à accroître les inégalités entre les hommes et les femmes, les revenus et entre les zones rurales et urbaines. En outre, la croissance économique régulière de l'Afrique n'a pas nécessairement été associée à un renforcement de la capacité d'adaptation aux risques environnementaux liés au changement climatique. Les sécheresses récurrentes sont de plus en plus fréquentes dans plusieurs régions d'Afrique, ce qui a des répercussions extrêmement négatives sur les moyens de subsistance, la production agricole et la croissance économique globale.

IV. Priorités politiques pour une meilleure coordination des politiques macroéconomiques et sectorielles en vue d'une croissance inclusive et d'un développement durable

22. Compte tenu de ce qui précède, les experts et les ministres réfléchiront aux priorités politiques suivantes afin de renforcer la coordination des politiques macroéconomiques et sectorielles en Afrique en vue de parvenir à une croissance inclusive et à un développement durable.

Coordination entre les politiques fiscales et monétaires

23. Compte tenu de la nécessité d'une coordination efficace des politiques budgétaires et monétaires, étant donné l'indépendance des deux autorités dans la mise en œuvre de leurs objectifs, les États membres de l'Union africaine sont encouragés à :

- (i) Veiller à ce que l'objectif premier des politiques monétaires et budgétaires soit de parvenir à une croissance inclusive et à un développement économique durable tout en maintenant la stabilité des prix ;
- (ii) Prendre les dispositions coordonnées nécessaires pour que les décisions prises par les autorités monétaires et budgétaires ne soient pas contradictoires, mais se renforcent ;
- (iii) Introduire des recommandations et des politiques appropriées pour accroître l'indépendance de la politique monétaire en tenant compte du rôle des banques centrales afin de réduire la domination fiscale sur l'autorité monétaire, d'assurer l'autonomie politique des banques centrales et de garantir l'indépendance des banques centrales dans la conduite de la politique monétaire dans le but de maintenir la stabilité des prix ;
- (iv) Adopter des politiques budgétaires durables pour renforcer la stabilité macroéconomique, un système fiscal adéquat et un cadre réglementaire pour le secteur financier par le biais de programmes appropriés pour favoriser les réformes structurelles ;
- (v) Adopter et mettre en œuvre une politique monétaire anti-inflationniste, soutenue par une politique budgétaire prudente, afin de réduire l'inflation à un coût minimal pour l'économie ;

- (vi) Mettre en œuvre des dispositions institutionnelles spécifiques pour éviter les conflits entre les politiques monétaires et budgétaires grâce à des politiques visant à éliminer leurs incohérences ;
- (vii) Créer des bureaux de gestion de la dette distincts, dotés d'objectifs, d'instruments et de fonctions distincts, afin de gérer durablement le portefeuille de la dette de l'État ;
- (viii) Mettre en place un comité de coordination qui aide à atteindre un consensus sur la manière dont la dette et la gestion monétaire devraient être menées ;
- (ix) Évaluer soigneusement l'introduction d'incitations fiscales pour une période déterminée afin de stimuler l'investissement, une campagne visant à stimuler le développement des petites et moyennes entreprises, un renforcement de la politique de concurrence et le développement de programmes de soutien aux grappes industrielles, parmi d'autres initiatives ;
- (x) Créer un nouvel environnement politique caractérisé par une politique de taux de change compatible avec l'amélioration de la compétitivité internationale, des politiques monétaires responsables et des incitations industrielles ciblées ;
- (xi) Adopter et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et sectorielles favorables à l'emploi qui soutiennent la création d'emplois décents grâce à des stratégies appropriées de développement des compétences visant à accroître l'employabilité des jeunes ;
- (xii) Adopter et mettre en œuvre des politiques d'emploi et de formation pour renforcer le potentiel de croissance de l'industrie, étendre les possibilités d'emploi aux chômeurs et contribuer à terme à la redistribution des revenus ;
- (xiii) Accroître la mobilisation des recettes nationales pour rétablir la viabilité budgétaire et financer une croissance inclusive et un développement durable ;
- (xiv) Concevoir et mettre en œuvre des politiques industrielles stratégiques pour accélérer la diversification économique en Afrique permettrait de limiter les effets des vents contraires récurrents et des chocs mondiaux ;
- (xv) Renforcer le commerce régional pour permettre à l'Afrique de mieux résister aux retombées du ralentissement économique mondial et de réduire les déficits commerciaux persistants.

V. Septième CTS sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration

24. L'analyse ci-dessus confirme la nécessité d'un dialogue politique de haut niveau visant à renforcer la coordination des politiques macroéconomiques et sectorielles en Afrique en vue de parvenir à une croissance inclusive et à un développement durable, comme le prévoit l'Agenda 2063. C'est dans ce contexte que le septième Comité technique spécialisé des ministres africains des Finances, des Affaires monétaires, de la Planification économique et de l'Intégration est organisé sur le thème « Renforcer la coordination des politiques macroéconomiques et sectorielles en Afrique : défis, opportunités et priorités politiques pour une croissance inclusive et un développement durable ». Le CTS sera accueilli par le Gouvernement de la République de Tunisie du 3 au 7 juillet 2024 à Tunis.

(a) Objectifs du septième CTS

25. Les objectifs spécifiques du septième CTS sont les suivants :

- Assurer une compréhension commune par les décideurs politiques de la nécessité d'une coordination renforcée entre les politiques macroéconomiques et sectorielles en vue de parvenir à une croissance inclusive et à un

développement durable en Afrique au cours des décennies qui nous séparent de l'Agenda 2063 ;

- Offrir une plateforme aux décideurs politiques pour formuler des propositions concrètes afin d'approfondir et de renforcer la mise en œuvre de cadres politiques macroéconomiques et sectoriels coordonnés pour la prospérité et la transformation de l'Afrique ;
- Définir des options et des actions politiques concrètes pour améliorer la coordination des politiques macroéconomiques et sectorielles en vue de créer des emplois décents et de renforcer la résistance aux chocs actuels et futurs.

(b) Format du septième CTS

26. Le septième CTS discutera de diverses questions économiques, financières et de développement pour l'Afrique et fournira des orientations pour le travail de la Commission de l'Union africaine, des Communautés économiques régionales et d'autres institutions panafricaines pour soutenir les efforts des États membres dans la réalisation d'une croissance inclusive et d'un développement durable. Parmi les principales caractéristiques du septième CTS figurent un dialogue politique de haut niveau, des sessions de panel, des tables rondes et des événements parallèles sur divers sujets liés au développement. Un certain nombre d'innovations ont été introduites pour le CTS 2024 afin de garantir des engagements proactifs.

27. Les sessions plénières comprendront des discussions sur le thème du CTS, suivies de discussions ciblées sur des questions statutaires clés.

28. Un dialogue politique se tiendra entre experts et ministres sur le thème du CTS : « Renforcer la coordination des politiques macroéconomiques et sectorielles en Afrique : défis, opportunités et priorités politiques pour une croissance inclusive et un développement durable ».

29. Le dialogue politique entre experts et ministres sur le thème du CTS permettra de réfléchir à la manière de garantir que l'Afrique élabore des politiques macroéconomiques et sectorielles cohérentes et coordonnées pour parvenir à une croissance inclusive et à un développement durable dans le cadre de l'Agenda 2063. Les questions spécifiques qui seront discutées comprennent la conception et la mise en œuvre de stratégies et de politiques de transformation structurelle efficaces qui soutiennent la création d'emplois, renforcent les capacités de production et s'attaquent aux vulnérabilités économiques et financières pour faciliter la transition vers une économie verte.

(c) Résultats attendus du septième CTS

30. Le septième CTS sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration devrait déboucher sur les résultats suivants :

- Une documentation bien articulée sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations des CTS précédents ;
- Une meilleure compréhension de la nécessité de renforcer la coordination des politiques macroéconomiques et sectorielles afin de mettre en place des cadres institutionnels et politiques cohérents, nécessaires à la poursuite efficace d'une croissance inclusive et d'un développement durable en Afrique ;
- Des recommandations et actions ministérielles stratégiques pour une meilleure coordination des politiques macroéconomiques et sectorielles afin de parvenir à une croissance inclusive et à un développement durable en Afrique ;

- Une déclaration ministérielle articulant les options et les actions macroéconomiques et sectorielles coordonnées requises aux niveaux national, régional et continental pour mettre en œuvre des politiques cohérentes en vue de parvenir à une croissance inclusive et à un développement durable en Afrique.

(d) Documentation

31. Outre la présente note de synthèse, un document de réflexion sur le thème du CTS septième et des documents d'information technique sur les sous-thèmes des sessions plénières et sur les questions statutaires, les tables rondes et les événements parallèles alimenteront les discussions du CTS.

(e) Participation

32. Les participants et les délégués au septième CTS comprendront des ministres et des représentants des États membres, des communautés économiques régionales, des agences des Nations unies, des institutions financières panafricaines, des institutions universitaires et de recherche en Afrique, des partenaires de développement et d'autres organisations intergouvernementales. Des invitations seront adressées à d'autres partenaires tels que les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

(f) Contacts

33. Pour plus d'informations sur la conférence et la réunion du comité d'experts, prière de contacter les personnes suivantes :

- Patrick NDZANA OLOMO
Chef de la division de la politique économique et du développement durable
Commission de l'UA
Courriel : OlomoP@africa-union.org
- Mme Rumbidzai Manhando
Coordinatrice des institutions financières de l'Union africaine
Commission de l'UA
Courriel : ManhandoR@africa-union.org
- Mme Mandy Mauyakufa
Secrétaire du département du développement économique,
de l'intégration et du commerce
Commission de l'UA
Courriel : MauyakufaM@africa-union.org